

internationale à se hâter de mettre enfin sur pied une cour criminelle internationale permanente.

Nous vivons maintenant une époque où la stabilité relative du temps de la Guerre froide, entretenue par l'opposition idéologique de deux puissances, a fait place à la turbulence que nous observons partout autour de nous. La période actuelle, marquée par l'escalade de la violence et de la discorde dans maintes parties du monde, se caractérise aussi par une volonté accrue, de la part de la communauté internationale, de chercher des solutions multilatérales aux problèmes d'un monde interdépendant.

Une adhésion plus ferme au droit international est un moyen important de gérer cette interdépendance. La constitution d'une cour criminelle internationale encouragerait un plus grand respect de la loi, et une plus grande civilité dans les rapports entre nations et individus. Et surtout, elle imposerait une vision morale fondamentale de l'avenir.